



LEGAL AID ONTARIO  
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

## Ligne téléphonique sans frais d'Aide juridique Ontario

Quel que soit leur lieu de résidence en Ontario, les résidents peuvent recevoir des services et des renseignements impartiaux en toute confidentialité sur l'aide juridique. Il suffit pour cela d'un seul coup de téléphone.

Les appelants peuvent parler librement à un des agents du service à la clientèle. Ces derniers peuvent procurer de l'assistance en plus de 300 langues, y compris 18 langues et dialectes autochtones. En outre, les services d'aide juridique sont offerts aux personnes sourdes ou malentendantes par l'intermédiaire de Bell Relay ou de ATS.

### Services de la ligne sans frais

Voici ce que les agents peuvent procurer aux clients :

- Des renseignements généraux sur une gamme de services juridiques à la disposition des clients qui y sont admissibles, sur la manière de déposer une demande d'aide juridique et sur les critères d'admissibilité;
- Des renvois à d'autres services et programmes comme le programme d'avocats de service, les cliniques juridiques communautaires, le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, le programme Ontario au travail, le Bureau des obligations familiales, Citoyenneté et immigration Canada, la Commission des relations de travail de l'Ontario, le Barreau du Haut-Canada, les refuges et d'autres ressources communautaires.

Le renvoi des Ontariennes et Ontariens qui y sont admissibles à d'autres services d'aide juridique, notamment :

- Évaluation de l'admissibilité financière;
- Information juridique, aide au dépôt de demande d'aide juridique (programme de certificat d'AJO) ou renvoi à un avocat de service pour des conseils juridiques;
- Préparation à des conseils juridiques sommaires — jusqu'à 20 minutes de conseils juridiques gratuits et de renseignements sur des questions de droit criminel et de droit de la famille;
- Renseignements actualisés sur leur appel

Les appels des clients existants peuvent être acheminés à des agents qui pourront les informer sur l'avancement de leur demande d'aide juridique et leur dire si leur avocat a accepté le certificat. Les agents peuvent également mettre à jour les renseignements personnels des clients.

## Communiquer avec AJO

La ligne est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 17 h. Les personnes qui préfèrent ne pas attendre en ligne peuvent entrer leur numéro de téléphone et recevoir un retour d'appel du prochain agent qui se libérera. Aide juridique Ontario accepte les appels à frais virés.

**Téléphone :** 1 800 668-8258 (à Toronto, 416 979-1446).

**ATS :** 1 866 641-8867 (à Toronto, 416 598-8867)

## Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur ce sujet, contacter [media@lao.on.ca](mailto:media@lao.on.ca)